

DISPOSITIF SÉSAME VERS L'EMPLOI POUR LE SPORT ET L'ANIMATION DANS LES MÉTIERS DE L'ENCADREMENT

Qu'est-ce que le dispositif SESAME ?

Le dispositif consiste à favoriser l'accès à un emploi dans le sport ou dans l'animation par l'obtention d'une qualification professionnelle dans le cadre d'un parcours individualisé.

Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes de 16 à 25 ans (possibilité d'extensions) :

- En difficulté d'insertion sociale
- Ou en difficulté professionnelle
- Ou résidant au sein :
 - D'un Quartier Politique de la Ville (QPV)
 - D'une zone de revitalisation rurale (ZRR)
 - Dans une commune comportant un contrat de ruralité

Quels parcours de formations ?

Le parcours de formation bénéficie de remise à niveau ou une pré qualification comme :

- Diplômes de secourisme : PSC1, PSE 1, BNSSA
- Des actions de remobilisation, préparation aux tests d'exigence préalables à l'entrée en formation aux diplôme sportifs professionnels

Les diplômes professionnels permettant d'encadrer contre rémunération :

- CQP (Certificat de qualification professionnelle)
- CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)
- DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

Quelle est la procédure à suivre ?

Si vous êtes dans l'Aude, et que vous désirez vous diriger vers un emploi d'éducateur ou d'animateur, il vous suffit de prendre contact avec l'opérateur du dispositif :

aude@franceolympique.com

Téléphone au 04 30 18 56 75 / 06 10 28 18 85



CDOS

AUDE